



LES VOYAGES

La Libre

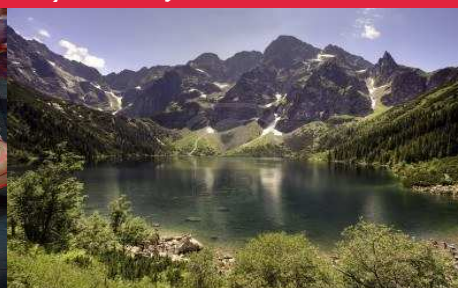
Preference



La Libre Escapade en Pologne, entre mer Baltique et Tatras



Du 7 au 15 octobre 2020



Voyage La Libre Escapade by Preference – Pologne, entre mer Baltique et Tatras

PROGRAMME :

BRUXELLES → VARSOVIE → GDANSK

MERCREDI 7 OCTOBRE

En matinée, départ de Bruxelles à destination de Gdansk, via Varsovie avec la LOT.

Arrivée à Gdansk en milieu d'après-midi et transfert au centre pour la découverte de la ville.

Surnommée, la porte d'Or de la Pologne, Gdansk est située à l'embouchure de la Vistule. La ville fut dans le passé l'une des cités hanséatiques les plus puissantes de la Baltique. De cette riche histoire, la ville garde de nombreux édifices et œuvres d'art de valeur. D'ordonnance médiévale, Gdansk séduit par le charme de ses ruelles pavées avec ses maisons aux perrons richement ornés et ses élégantes boutiques de bijoux en ambre. Presque entièrement détruite durant la seconde guerre mondiale, la Vieille Ville fut fidèlement reconstruite pierre après pierre.

Visite guidée d'ensemble de la cité ancienne : le vieux port, l'église Notre Dame, une majestueuse église gothique en brique qui renferme une extraordinaire horloge astronomique du 15^{ème} siècle, l'hôtel de ville, remarquable édifice du 14^{ème} siècle, le palais d'Artus et la Maison Dorée.

Diner et nuitée à l'hôtel Gdansk boutique 4*.



L'Hotel Gdańsk Boutique occupe un grenier à grain restauré datant du 18^{ème} siècle. Ce bâtiment moderne de style marin possède des installations 4 étoiles. Offrant une vue sur le port de plaisance et sur la vieille ville, ses chambres élégantes ne manquent pas de charme.

Visite de la cathédrale d'Oliwa et concert d'orgues.

A l'intérieur se trouvent 23 retables, des épitaphes magnifiques, des dalles funéraires, des nefs et des chapelles impressionnantes. La cathédrale doit sa renommée à l'orgue dont le beau timbre enchante les spectateurs.

Découverte de la station balnéaire de Sopot et promenade sur le molo.

Située sur la côte sud de la mer Baltique, au nord de la voïvodie de Poméranie, Sopot est surtout une station balnéaire et un lieu de cure, bien connu pour sa jetée de bois (appelée Molo) la plus longue d'Europe (515,5 mètres), d'où on a une vue sur le golfe de Gdańsk. Ce Saint-Tropez local est apprécié tant des Polonais que des touristes étrangers.

Départ vers Malbork pour la visite du célèbre château, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi que de son musée. Déjeuner sur place.

Le château teuton de Malbork est une des attractions touristiques les plus connues de Pologne. Viennent ici des personnes intéressées par l'époque du Moyen Age et par la construction et l'architecture teutonne. Malbork est en effet la plus grande forteresse de ce genre en Europe. Elle fut construite du 13^{ème} au 15^{ème} siècle.

Continuation de la route vers Torun.

Installation à l'hôtel Bulwar 4*. Dîner et nuitée.



En matinée, visite de Torun.

Affiliée à la Hanse au Moyen Age, la ville fut un centre commercial important, qui concurrença le port de Gdansk. Elle est connue également comme la patrie de l'illustre astronome Nicolas Copernic.

Bien que son histoire fût mouvementée, Torun conserve le plus important ensemble de constructions gothiques de la Pologne, inscrit dorénavant sur la liste du Patrimoine mondial culturel et naturel de l'Unesco.

Toruń est également célèbre pour ses pains d'épices délicieux. Au 17^{ème} siècle vit jour un proverbe, selon lequel les meilleurs produits polonais étaient les suivants: « l'eau-de-vie de Gdańsk, le soulier de Varsovie, le pain d'épices de Toruń et la jeune fille de Cracovie ».

Continuation de votre route vers Varsovie. Déjeuner en cours de route.

A l'arrivée, tour de ville de Varsovie, la capitale polonaise, avec ses larges allées surnommées "le salon vert de Varsovie », bordées de demeures aristocratiques entourées de jardins qui abritent des ministères et ambassades, la place des Trois Croix, le nouveau centre-ville : rue Marzalkowska et les allées de Jérusalem, le Palais de la Culture et de la Science, symbole de la ville, offert par Staline comme « cadeau » du peuple soviétique.

Dîner et nuitée à l'hôtel Puro 4*+, hôtel « design », au cœur du centre-ville.



Cette journée vous plongera dans la ville qui a su renaître de ses cendres.

84 % de ses bâtiments ont été détruits durant la Seconde Guerre mondiale mais Varsovie a connu une croissance spectaculaire au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Croissance ravivée après le passage de la Pologne à l'économie de marché dans les années 1990.

En premier lieu, cap sur la visite de la Vieille Ville de Varsovie avec, entre autres, la projection d'un film documentaire sur l'histoire de la ville au cours de la 2^{ème} guerre mondiale.

La Vieille Ville de Varsovie est un excellent compromis entre des valeurs anciennes et des besoins modernes : galeries d'art, boutiques, marchands, charmants restaurants et cafés. Sur la place du château, l'on admire la Colonne de Sigmond, le plus ancien monument de la ville ainsi que le Château Royal qui a été fidèlement reconstruit après la deuxième Guerre Mondiale. Les visites incluront également la Cathédrale Saint-Jean et d'autres lieux emblématiques de la Ville.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, direction le musée Chopin.

Installé dans le palais Ostrogski, le musée a fait l'objet de grands travaux et a rouvert ses portes en 2010, à l'occasion du bicentenaire de la naissance du plus célèbre des compositeurs polonais. L'exposition retrace la vie de l'artiste à travers d'excellentes reconstitutions et près de 7 000 objets (manuscrits, lettres, éditions originales, effets personnels...). Elle permet aussi de découvrir son œuvre grâce à un dispositif multimédia très moderne.

Découverte du Parc Royal Lazienki.

Situé dans la continuité du jardin botanique, c'est un superbe ensemble paysager, regroupant palais et parc. Le parc Łazienki donne à voir l'élégance d'une Pologne aristocratique globalement disparue, c'est donc une visite incontournable lors d'un séjour à Varsovie, surtout qu'il est accessible en quelques minutes depuis le centre-ville.

Dîner dans un restaurant local. Nuitée à l'hôtel Polonia Palace 4* +

En matinée, direction Wilanow pour la visite du « Versailles polonais ».

Le Palais de Wilanów et son parc, situés dans le quartier de Wilanów, arrondissement de Varsovie, constituent un des sites culturels des plus importants de Pologne. Il a survécu aux partitions de la Pologne et aux guerres, et a su préserver son intérêt historique. Il a été construit pour le roi de Pologne, Jean III Sobieski, dans le dernier quart du 17^{ème} siècle, et plus tard agrandi par ses propriétaires successifs. Il présente le caractère typique de l'art baroque d'une résidence suburbaine entre la cour et le jardin. Son architecture est très originale. C'est une fusion d'art européen avec la tradition des bâtiments polonais. Ses façades et les intérieurs, utilisent des symboles antiques, célébrant les triomphes militaires du roi.

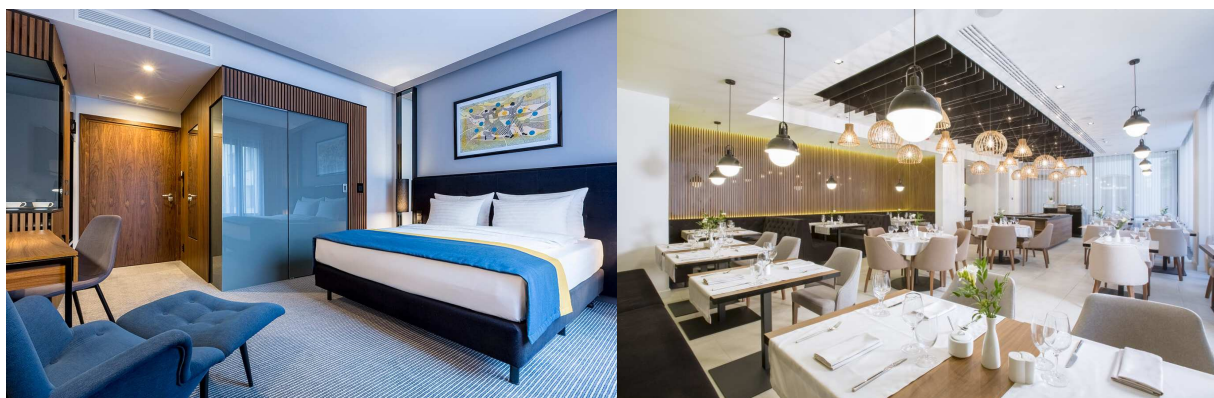
Départ en train (2h20) vers Cracovie, la belle polonaise (bagages transférés par la route).

A l'arrivée, déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, promenade à pied dans la vieille ville.

Cracovie possède le plus riche ensemble de monuments historiques de la plus haute classe en Pologne. Ancienne ville royale, elle est un lieu d'exposition. Ce n'est pas par hasard que l'on appelle Cracovie "Florence du Nord" ou "Rome polonaise". Ses trésors architecturaux, monuments et témoignages culturels des siècles passés ont déjà permis à Cracovie d'être inscrite sur la liste du Patrimoine Mondial de la Culture par l'UNESCO.

Dîner et logement à l'hôtel Grand Ascot 4*.



Le Grand Ascot Hotel, établissement 4 étoiles, est situé dans le centre de Cracovie, à seulement 600 mètres de la place du marché principal. Vous rejoindrez à quelques pas de nombreux sites d'intérêt et autres attractions de la vieille ville de Cracovie.

Ce matin, deux options vous sont proposées :

- La visite d'Auschwitz / Birkenau, un lieu tragique de l'Histoire qui interpelle.

Le camp d'Auschwitz se trouve dans la ville d'Oswiecim, à 60 km à l'ouest de Cracovie. C'est un endroit terrible, qui symbolise à lui seul un génocide perpétré partout en Europe contre les peuples juifs et tzigane. Mais pas seulement : on estime que plus de 10 millions d'Européens ont été victimes du système concentrationnaire nazi entre 1933 et 1945. La masse de souffrance humaine, de désespoir et d'horreur que renferme la terre du camp de concentration d'Auschwitz est infinie. Cette visite possède une charge émotionnelle intense mais mérite cependant le détour car elle témoigne concrètement d'une partie de notre Histoire.

- L'usine d'Oskar Schindler à Cracovie, un musée à émotions fortes

L'usine de cet industriel allemand de Cracovie qui a sauvé une bonne partie de ses ouvriers de l'extermination nazie, utilisée par Spielberg pour sa reconstitution cinématographique, se dresse toujours là, avec sa longue façade blanche et les photos de quelques-uns de ses protégés. Elle a été transformée en un passionnant musée de Cracovie sous l'occupation, très moderne, à base de documents visuels et sensoriels, qui vaut le détour. Le musée présente des expositions sur l'invasion de la Pologne par les nazis, la vie dans le ghetto et dans le camp de Plaszów, et une reconstitution du bureau de Schindler.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, découverte du château royal de Wawel.

C'est l'occasion unique d'entrer dans l'intimité des anciens rois de Pologne et de bénéficier de la meilleure vue panoramique sur la ville de Cracovie ! Le magnifique ensemble qu'est le Wawel, perché au sommet de la colline du même nom, juste au sud de la vieille ville, est de loin le plus important ensemble architectural que possède le patrimoine de la Pologne. Le château de Wawel est l'un des sites incontournables de Cracovie. Complexe, comme la plupart des châteaux polonais, le Wawel est grand et significatif. Cette fortification fermée, qui comprend des palais et une cathédrale, surplombe la rivière de la Vistule (Wisla) sur un affleurement rocheux surélevé.

Dîner dans un restaurant local. Logement à l'hôtel Grand Ascot 4*.

Départ pour les Piénines, cette chaîne montagneuse petite mais réputée pour ses sites d'une beauté exceptionnelle. La rivière Dunajec coule à travers la montagne dans un défilé étroit.

Descente en radeaux des gorges de Dunajec (aucune difficulté particulière)

Chaque année, à la belle saison, il est possible descendre les gorges du Dunajec en radeaux de bois, pilotés par des montagnards, de Sromowce Wyżne à Krościenko en passant par Szczawnica. C'est l'occasion d'admirer au passage les roches calcaires et les escarpements rocheux presque à la portée de la main qui atteignent plusieurs centaines de mètres.

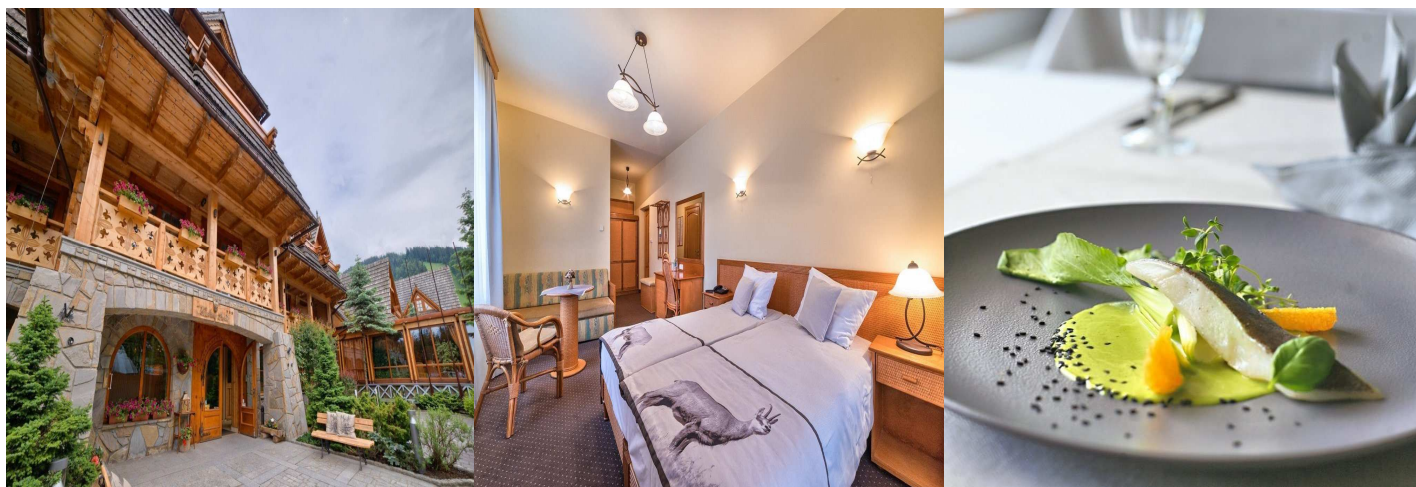
Déjeuner dans un restaurant local.

Continuation vers Zakopane, cette station située au pied des montagnes Tatry (les Tatras), le plus beau massif des Carpates. C'est le point de départ des plus belles escapades montagnardes, hiver comme été.

Les habitants de Zakopane, les célèbres Gorales (montagnards) sont des gens durs mais avec un cœur « gros comme ça », francs et gais. Très attachés à leur région, ils conservent précieusement leur folklore et leur architecture, devenue un style à part entière, créé par la peintre Stanislas Witkiewicz au 19^{ème} siècle.

Parmi les nombreux monuments historiques de Zakopane, il faut citer l'église paroissiale en bois du milieu du 19^{ème} siècle, les maisons montagnardes et les villas en bois typiques ...

Dîner et nuitée à l'hôtel Grand Nosalowy Dwor 4* de Zakopane.



En matinée, retour vers Cracovie en profitant du paysage rural et montagnard polonais.

Déjeuner en cours de route.

L'après-midi, visite de la mine de sel Wieliczka, un incontournable à l'ouest de Cracovie.

Le sel (venu de la mer et déposé il y a 13 millions d'années) fut l'une des principales sources de richesse des rois polonais, d'où la taille monstrueuse de cette mine exploitée depuis le 13ème siècle. Ses galeries de 30 kilomètres sur 9 niveaux, atteignant une profondeur de 327 mètres, ont été inscrites en 1978 au patrimoine mondial de l'Unesco. Vous y trouverez un monde magnifique et plein de découvertes incroyables parmi lesquelles une église taillée dans le sel.

Dîner d'adieu dans un restaurant local. Nuitée à l'hôtel Grand Ascot 4*.

Matinée libre pour profiter librement de la ville et procéder aux derniers achats.

Déjeuner dans un restaurant local.

En milieu d'après-midi, transfert à l'aéroport de Cracovie.

Envol vers Bruxelles, via Varsovie avec la LOT.

Arrivée à Bruxelles en fin de soirée.

*** FIN DE VOTRE SEJOUR ***

LE PRIX (SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS)

PRIX PRESTO JUSQU'AU 31 JUILLET : 2.475 €

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.595 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **495,00 €**

CE PRIX COMPREND :

-  Les vols internationaux et domestiques à bord de la compagnie régulière LOT
-  Les taxes d'aéroport
-  Les transferts et les transports en autocars confort climatisé pendant le circuit
-  Le logement en chambre double et petit pdj dans les hôtels 4* mentionnés (ou similaires) – 8 nuits
-  La pension complète
-  Les visites et excursions prévues au programme
-  Les services de guides locaux parlant français
-  L'accompagnement de Bruxelles à Bruxelles
-  La prime du fond garantie voyage
-  La TVA d'application
-  Les attentions de la Libre

CE PRIX NE COMPREND PAS :

-  Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
-  Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs, taux de change et TVA en date du 06/05/2020

INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT :

Pologne, du 7 au 15 octobre 2020

A RENVoyer CHEZ : PREFERENCE - TRAVEL TEAM (Lic. A 1652)
RUE DE L'ABBAYE, 77 - 1050 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

Je, SOUSSIGNÉ,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RÉSERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / Mlle (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)
DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :
N° DE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / Mlle (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)
DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :
N° DE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : ☐ DOUBLE À 1 LIT ☐ DOUBLE À 2 LITS ☐ DOUBLE À PARTAGER ☐ SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « MAPFRE / COMPAGNIE EUROPÉENNE D'ASSURANCE »

ANNULATION 100% - PRIME DE 5 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- ☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

FULL OPTION (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES) – PRIME DE 7 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- ☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

COMPLÉMENT A UNE ASSURANCE ANNULATION ANNUELLE – PRIME DE 3,5 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- ☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PRIX : **PRIX PRESTO JUSQU'AU 31 JUILLET 2020 : 2.475 €**
LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.595 €**
LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **495 €**

TAXES D'AÉROPORT INCLUSES - SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AÉRIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 7 SEPTEMBRE 2020

PAIEMENTS : IBAN : BE92 7440 6349 9223
SWIFT/BIC : KREDBEBB
RÉFÉRENCE : POLOGNE D. 3463

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de nonconformité. Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi.

L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages : Assuré contre l'insolvabilité financière par le Fonds de Garantie Voyages, Av. de la Métrologie, 8 B1130 Bruxelles - tél. +32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08 www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic Cat A 1652 01/07/2018